



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 **Fax:** 03 89 64 16 61

E-mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 5 octobre 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :
<http://68.snuipp.fr/spip.php?article1239>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

Syndiquez au SNUipp du Haut-Rhin

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

SOMMAIRE

1) La bonne nouvelle de la semaine

2) Primes évaluations CE1 et CM2

3) Revalorisations des enseignants ? Les discussions commencent...

4) Augmentation du point de l'indice de 0,3% au 1er octobre 2009

5) Collectif « Pas de bébés à la consigne »

1) La bonne nouvelle de la semaine

Plus de 2 millions de personnes ont participé au référendum citoyen sur l'avenir de la poste en exigeant le refus de sa transformation en entreprise privée.

2) Primes évaluations CE1 et CM2

Suite à une nouvelle intervention du SNUipp au Ministère la semaine dernière, le Cabinet du Ministre est intervenu auprès de Madame le Recteur de l'Académie de Strasbourg pour que tout le monde soit payé.

Le SNUipp 68 a eu confirmation ce matin par M. EHRET : **la prime sera versée aux collègues qui ont appliqué la consigne syndicale, utilisation du logiciel syndical et envoi des résultats sous format papier.**

La prime sera versée en deux vagues, en octobre et novembre.

3) Revalorisations des enseignants ? Les discussions commencent...

Le ministre de l'Education nationale, Luc CHATEL, a proposé le 1^{er} octobre aux syndicats d'enseignants d'ouvrir quatre chantiers pour la revalorisation de leurs rémunérations, selon le discours du ministre mis en ligne sur le site du ministère, www.education.gouv.fr.

Le premier chantier concerne "les débuts de carrière", il est lié à la réforme de la formation des enseignants qui va élever le niveau de recrutement à bac+5 et, pour ces enseignants

débutants, M. CHATEL propose une augmentation "qui ne saurait être inférieure à 100 euros par mois".

Le deuxième chantier est celui du "rattrapage", pour éviter que les professeurs avec quelques années d'ancienneté se retrouvent moins bien payés que les débutants augmentés.

Le troisième est relatif à de "nouvelles missions" qui seront proposées dans le cadre de la réforme du lycée, comme l'orientation ou le tutorat.

Enfin le quatrième est "l'avancement de grade" et il vise à "faire évoluer les critères d'avancement en assurant un meilleur équilibre entre le mérite et l'ancienneté". Cela concernera tant les professeurs que les autres personnels.

Position du SNUipp :

Les propositions avancées pour servir de base à cette discussion -et qui s'inscrivent dans une inacceptable politique de suppressions d'emploi- sont particulièrement limitées au regard des besoins et des attentes, voire contradictoires avec ces attentes et les réalités des besoins liés à l'exercice des métiers.

Ainsi l'augmentation proposée de 100 euros au moins pour les débuts de carrière ne compense même pas l'allongement de la durée de la formation et le retard d'un an du recrutement ; rien n'est prévu pour la masse des enseignants en exercice si ce n'est des mesures relevant du « travailler plus pour gagner plus » et un débouché en fin de carrière dont ni le contour ni les critères ne sont définis.. Quant aux mesures concernant la formation continue, la mobilité ou l'accompagnement personnalisé, elles risquent d'autant plus de se révéler des leurres que la politique de suppression d'emplois est contradictoire avec une vraie réponse aux besoins en ce domaine.

Si le ministre reconnaît bien la dévalorisation des personnels de l'Education, ses propositions ne sont pas à la mesure du problème.

En réalité elles sont marquées par une politique générale de la Fonction publique qui à la fois réduit l'emploi public, tire vers le bas l'ensemble des rémunérations et promeut l'individualisation fondée sur un pseudo mérite.

4) Augmentation du point de l'indice de 0,3% au 1er octobre 2009

Il s'agit des nouveaux montants suite à l'augmentation du point de l'indice de 0,3% au 1er octobre 2009.

- Grille de traitements

- Tableau d'avancement

- Taux et indemnités

5) Collectif « Pas de bébés à la consigne »

Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants

Les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil des jeunes enfants (dont le projet de modification du décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil de la petite enfance) ainsi que l'école maternelle convergent, en dépit des annonces ministérielles, vers une dégradation des dispositifs existants. Ils remettent ainsi en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des enfants.

Membres du collectif à l'initiative de la pétition nationale « Pas de bébés à la consigne » en avril 2009, nos organisations respectives souhaitent poursuivre, ensemble, une campagne de sensibilisation et de mobilisation pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants.

Nous avons décidé, ensemble, d'un certain nombre d'initiatives :

- La tenue d'une conférence de presse nationale le 30 septembre (avec la remise d'un dossier de presse étayé sur la situation actuelle) ;
- La réalisation d'un 4 pages pour une large diffusion, sur la base de la déclaration commune adoptée par les membres du collectif ;
- Une journée nationale le 17 novembre 2009 à Paris, un rassemblement devant le(s) ministère(s) pour soutenir la délégation nationale du collectif qui sera reçue, suivi d'une soirée-débat autour d'invités spécialistes de la petite enfance et de la scolarisation en maternelle.

A différents échelons du territoire, les projets du gouvernement sur la petite enfance et la scolarisation en maternelle peuvent venir percuter les fonctionnements des établissements ou remettre en cause la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Des combats seront donc, aussi, à mener localement.

SIGNEZ LA PETITON EN LIGNE

Affiche du collectif « Pas de bébés à la consigne »

- **Noir & Blanc**

- **Couleur**

Premiers signataires : AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale) ; ANAP (Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture) ; ANAPSYpe (Association NATIONALE des PSYchologues pour la petite enfance) ; ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes) ; Association Pikler Loczy ; CADRESPE (Collectif national Associatif de Directeurs et Responsables d'Établissement, et Services Petite Enfance) ; CEEPAME(Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance) ; CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) ; CERPE (Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance) ; CGT (Confédération Générale du Travail) ; CGT Crèches et Pmi 93 ; CGT Educ'action ; CGT Fédération des Services Publics ; CGT Petite enfance Ville de Paris ; La CSF (La Confédération

Syndicale des Familles) ; FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) ; FNEJE(Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants) ; FSU (Fédération Syndicale Unitaire) ; IRAEC (Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple) ; SE-UNSA (Syndicat des Enseignants du premier degré et du second degré d'UNSA Education) ; SNMPMI ; (Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile) ; SNPI-FSU (Syndicat National des Personnels d'Inspection) ; SNU CLIAS-FSU (Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales) ; **SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC de la FSU) ; SUPAP-FSU (Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes) ; UFAL (Union des Familles Laïques) ; UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) ; UNSA Education ; UNSA Petite enfance Ville de Paris ; USD Santé et Action sociale CGT Paris.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>